REGIE SERVICES UCKANGE

Pôle des Services – Avenue des Tilleuls

57270 UCKANGE

Association inscrite au Tribunal d'Instance de Thionville
sous les références Volume : 51 Folio : n°171

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020

slbaudit
COMMISSAIRES AUX COMPTES

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels
Exercice clos le 31 Décembre 2020

I Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association REGIE SERVICES UCKANGE, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association REGIE SERVICES UCKANGE à la fin de cet exercice.

II Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

III Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions de l'article L.823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

IV Vérification spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Le rapport de gestion et le texte des résolutions de l'assemblée générale ne nous ayant pas été communiqué, comme le prévoit l'article R.232-1 du code de commerce, nous n'avons pas été en mesure de procéder à la vérification de ces documents en vue de nous assurer de leur sincérité et de leur concordance avec les comptes annuels. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes.

V Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société1 ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre assemblée générale.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Thionville, le 7 juin 2021

Pour SLB AUDIT

Madame Astrid LEREBOULET
Commissaire aux comptes

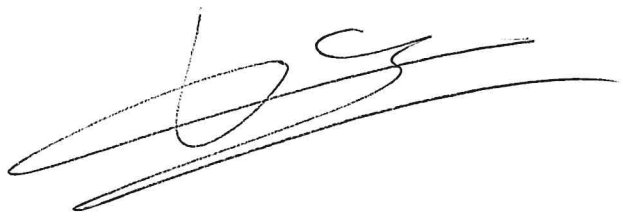

Bilan

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/20	Net au 31/12/19
ACTIF				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets et droits assimilés				
Droit au bail				
Autres immob. incorporelles / Avances et acompt				
Immobilisations corporelles				
Terrains	3 872	194	3 679	
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage	149 303	89 246	60 058	49 222
Autres immobilisations corporelles	160 544	91 102	69 442	77 695
Immob. en cours / Avances et acomptes				3 872
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées				
TIAP & autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	1 705		1 705	1 705
ACTIF IMMOBILISE	315 424	180 541	134 883	132 494
Stocks				
Matières premières et autres approv.	1 177		1 177	1 797
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances				
Usagers et comptes rattachés	84 350		84 350	94 419
Autres créances	3 910		3 910	25 781
Divers				
Valeurs mobilières de placement	140 000		140 000	224 908
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	1 179 239		1 179 239	828 994
Charges constatées d'avance	2 933		2 933	2 442
ACTIF CIRCULANT	1 411 608		1 411 608	1 178 342
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Prime de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion – Actif				
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL DE L'ACTIF	**1 727 033**	**180 541**	**1 546 492**	**1 310 836**

COMMISSAIRE AUX COMPTES
SLB AUDIT

Bilan

	Net au 31/12/20	Net au 31/12/19
PASSIF		
Fonds associatifs sans droit de reprise	75 228	75 228
Ecarts de réévaluation		
Réserves indisponibles		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	1 007 527	793 594
RESULTAT DE L'EXERCICE	256 727	213 933
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
FONDS PROPRES	1 339 482	1 082 755
Apports		
Legs et donations		
Subventions affectées		
Fonds associatifs avec droit de reprise		
Résultat sous contrôle		
Droit des propriétaires		
AUTRES FONDS ASSOCIATIFS		
Provisions pour risques	40 000	40 000
Provisions pour charges	38 267	35 502
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	78 267	75 502
Fonds dédiés sur subventions		
Fonds dédiés sur autres ressources		
FONDS DEDIES		
Emprunts obligataires convertibles		
Emprunts		
Découverts et concours bancaires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits		
Emprunts et dettes financières diverses		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	10 695	26 152
Dettes fiscales et sociales	110 048	116 069
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	8 000	8 000
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		2 357
DETTES	128 743	152 578
Ecarts de conversion – Passif		
ECARTS DE CONVERSION		
TOTAL DU PASSIF	**1 546 492**	**1 310 836**

Compte de résultat

	du 01/01/20 au 31/12/20 12 mois	%	du 01/01/19 au 31/12/19 12 mois	%	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
Ventes de marchandises						
Production vendue	585 150	52,74	576 638	55,24	8 512	1,48
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation	524 282	47,26	467 271	44,76	57 011	12,20
Reprises et Transferts de charge	328 709	29,63	301 602	28,89	27 107	8,99
Cotisations						
Autres produits			54	0,01	-54	-99,44
Produits d'exploitation	1 438 141	129,63	1 345 566	128,90	92 576	6,88
Achats de marchandises						
Variation de stock de marchandises						
Achats de matières premières	11 372	1,03	12 478	1,20	-1 106	-8,86
Variation de stock de matières premières	621	0,06	-101	-0,01	722	-713,43
Autres achats non stockés et charges externes	109 860	9,90	123 010	11,78	-13 150	-10,69
Impôts et taxes	38 804	3,50	36 352	3,48	2 452	6,75
Salaires et Traitements	680 890	61,37	671 053	64,28	9 837	1,47
Charges sociales	271 338	24,46	259 832	24,89	11 506	4,43
Amortissements et provisions	73 926	6,66	57 849	5,54	16 077	27,79
Autres charges	428	0,04	12		416	NS
Charges d'exploitation	1 187 238	107,01	1 160 484	111,17	26 754	2,31
RESULTAT D'EXPLOITATION	250 903	22,62	185 081	17,73	65 822	35,56
Opérations faites en commun						
Produits financiers	5 594	0,50	1 736	0,17	3 858	222,27
Charges financières						
Résultat financier	5 594	0,50	1 736	0,17	3 858	222,27
RESULTAT COURANT	256 497	23,12	186 817	17,90	69 680	37,30
Produits exceptionnels	832	0,08	38 017	3,64	-37 185	-97,81
Charges exceptionnelles	602	0,05	10 671	1,02	-10 068	-94,36
Résultat exceptionnel	230	0,02	27 346	2,62	-27 116	-99,16
Impôts sur les bénéfices			230	0,02	-230	-100,00
Report des ressources non utilisées						
Engagements à réaliser						
EXCEDENT OU DEFICIT	**256 727**	**23,14**	**213 933**	**20,49**	**42 793**	**20,00**

COMMISSAIRE AUX COMPTES
SLB AUDIT

Règles et méthodes comptables

Désignation de l'association : REGIE SERVICES UCKANGE

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2020, dont le total est de 1 546 492 euros
et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un excédent de 256 727 euros. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2020 au 31/12/2020.

Les notes ou tableaux ci–après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 23/03/2021 par les dirigeants de l'association.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2020 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du plan comptable du secteur modalités d'établissement des comptes annuels des associations .

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :
- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

AUTRES METHODES

Transfert de charges d'exploitation :

Le 3 avril 2017, le bureau de l'association a décidé :

- d'une part, de valoriser la mise à disposition des locaux de l'association grâce à une expertise des loyers praticables sur le marché pour un local similaire.
Cette étude fait ressortir un loyer annuel estimé à 19 200 €. D'autre part, de faire apparître dans les comptes de l'association les formations des salariés intervenues sur l'exercice payées directement par les organismes de formation continue (pour un montant de 5 662 €). Pour y parvenir l'association a constaté ces charges externes en contrepartie des comptes de transfert de charges d'exploitation.

- Ensuite, d'enregistrer séparément les allégements, exonérations ou abattements des charges sociales en les comptabilisant dans les comptes de produits spécifiques. Pour l'exercice clos le 31/12/2020, c'est le cas notamment pour l'abattement de 22 348 € dont bénéficie les associations sur la taxe sur les salaires; 14 017 € de réduction de cotisations pour les bas salaires (inférieur à 2,5 SMIC); 109 992 € de réduction de cotisations pour le personnel en insertion (salaires inférieurs au SMIC bénéficiant d'un allégement de cotisations URSSAF); afin de comptabiliser séparemment la part de facturation se rapportant à l'accompagnement social et professionnel des salariés en insertion sur la base de la quote-part des produits afférente à chaque poste d'accompagnement socio–professionnel, soit un produit de 108 556 €

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Règles et méthodes comptables

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

* Terrains et aménagements : 50 ans
* Installations techniques : 5 à 10 ans
* Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
* Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
* Matériel de transport : 4 à 5 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.
L'association a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'association.

Conséquences de l'événement Covid-19

L'événement Covid-19 est susceptible d'avoir des impacts significatifs sur le patrimoine, la situation financière et les résultats des entreprises. Une information comptable pertinente sur ces impacts constitue un élément clé des comptes de la période concernée.

Pour cela, l'entreprise a retenu une approche ciblée pour exprimer les principaux impacts pertinents sur la performance de l'exercice et sur sa situation financière. Cette approche est recommandée par l'Autorité des Normes Comptables dans la note du 18 mai 2020 pour fournir les informations concernant les effets de l'événement Covid-19 sur ses comptes.

L'évènement COVID-19 n'a pas eu d'impact significatif pour l'entité.

COMMISSAIRE AUX COMPTES
SLB AUDIT

Règles et méthodes comptables

Méthodologie suivie

Les informations fournies portent sur les principaux impacts, jugés pertinents, de l'événement qui sont enregistrés dans ses comptes. Il a été fait une distinction entre les effets ponctuels et les effets structurels. Ces effets sont détaillés en tenant compte des interactions et incidences de l'événement sur les agrégats usuels en appréciant les impacts bruts et nets. Les mesures de soutien dont elle a pu bénéficier sont également évaluées.

L'événement Covid-19 étant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'entreprise est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.

COMMISSAIRE AUX COMPTES
SLB AUDIT

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
– Frais d'établissement et de développement				
– Fonds commercial				
– Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles				
– Terrains		3 872		3 872
– Constructions sur sol propre				
– Constructions sur sol d'autrui				
– Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
– Installations techniques, matériel et outillage industriels	136 601	12 702		149 303
– Installations générales, agencements aménagements divers	12 681			12 681
– Matériel de transport	122 517	25 346		147 863
– Matériel de bureau et informatique, mobilier				
– Emballages récupérables et divers				
– Immobilisations corporelles en cours	3 872		3 872	
– Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	275 672	41 920	3 872	313 720
– Participations évaluées par mise en équivalence				
– Autres participations				
– Autres titres immobilisés				
– Prêts et autres immobilisations financières	1 705			1 705
Immobilisations financières	1 705			1 705
ACTIF IMMOBILISE	**277 377**	**41 920**	**3 872**	**315 424**

COMMISSAIRE AUX COMPTES SLB AUDIT

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions		41 920		41 920
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice		**41 920**		**41 920**
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions		3 872		3 872
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice		**3 872**		**3 872**

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	A la fin de l'exercice
– Frais d'établissement et de développement				
– Fonds commercial				
– Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles				
– Terrains		194		194
– Constructions sur sol propre				
– Constructions sur sol d'autrui				
– Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
– Installations techniques, matériel et outillage industriels	87 379	13 351		89 246
– Installations générales, agencements aménagements divers	1 747	2 536		4 283
– Matériel de transport	55 756	19 578		86 819
– Matériel de bureau et informatique, mobilier				
– Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	144 882	35 659		180 541
ACTIF IMMOBILISE	**144 882**	**35 659**		**180 541**

COMMISSAIRE AUX COMPTES SLB AUDIT

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 92 898 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	1 705		1 705
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	84 350	84 350	
Autres	3 910	3 910	
Charges constatées d'avance	2 933	2 933	
Total	**92 898**	**91 193**	**1 705**
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
PRODUITS A RECEVOIR	3 910
INTERETS A RECEVOIR	4 716
Total	**8 626**

COMMISSAIRE AUX COMPTES SLB AUDIT

Notes sur le bilan

Fonds propres

Tableau de variation des fonds propres

VARIATION DES FONDS PROPRES	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	Ala clôture
Fonds propres sans droit de reprise	75 228				75 228
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecarts de réévaluation					
Réserves					
Report à Nouveau	793 594	213 933			1 007 527
Excédent ou déficit de l'exercice	213 933	-213 933			256 727
Situation nette	1 082 755				1 339 482
Fonds propres consomptibles					
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
Droits de propriétaires (Commodat)					
TOTAL	**1 082 755**				**1 339 482**

Provisions

COMMISSAIRE AUX COMPTES SLB AUDIT

Notes sur le bilan

Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges	40 000				40 000
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires	35 502				38 267
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges					
Total	**75 502**				**78 267**
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
Exploitation		38 267		35 502	
Financières					
Exceptionnelles					

Provision pour litiges

La provision de 40 000 € corespondante à un litige en cours devant être jugé par la Cour d'Appel suite à l'assignation du 29 janvier 2018 a été maintenue en l'état.

Provision pour indemnités de fin de carrière

Les indemnités de fin de carrière à la clôture de l'exercice sont de 35 894 €.
Les paramètres retenus sont les suivants :

* Taux d'actualisation de 1.85 %
* Départ à l'âge de 62 ans
* Taux de rotation de 1 %

COMMISSAIRE AUX COMPTES SLB AUDIT

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 128 743 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
– à 1 an au maximum à l'origine				
– à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	10 695	10 695		
Dettes fiscales et sociales	110 048	110 048		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	8 000	8 000		
Produits constatés d'avance				
Total	**128 743**	**128 743**		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés				

Charges à payer

	Montant
FOURN FAC NON PARVENUES	4 785
DETTE PROV CONGES PAYES	48 470
CHARGES SOC S/CONGES PAY	12 400
ETAT– CHARGES A PAYER	16 096
Total	**81 751**

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
CHARGE CONSTATEE D AVANCE	2 933		
Total	**2 933**		

COMMISSAIRE AUX COMPTES
SLB AUDIT

slbaudit

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Réunion de l'organe délibérant relative à l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020

Aux adhérents,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L.612-5 du code de commerce.

Fait à Thionville, le 7 juin 2021

Pour SLB AUDIT

Madame Astrid LEREBOULET
Commissaire aux comptes